



La Wallonie Libre

HEBDOMADAIRE D'ACTION NATIONALE WALLONNE.

Paraissant depuis août 1940.

4ème année.

28 mai 1943.

numéro spécial

en commémoration de la capitulation du Cobourg.

- 0 -

EXTRAIT DES DISCOURS

DE LA

SEANCE DE LIMOGES

(30 MAI 1940)

Un roi ne doit pas descendre
en dessous du malheur.

Napoléon.



Extraits des discours.



Présidence de Mr. Van Cauwelaert.

Mr. Pierlot. - Nous voulons vous mettre complètement au courant, sans réserve ni réticences, de ce qui s'est passé depuis que nous nous sommes quittés (Très bien).

Je demanderai à Mr. Spaak, qui a noté au jour le jour l'historique fidèle de ces événements, de vous en faire le récit.

Mr. Spaak. - Nous avons vécu dix jours tellement douloureux, au milieu d'angoisses si grandes, avec l'horreur de voir naître petit à petit, des idées et des résolutions politiques que nous considérons comme tellement désastreuses, que mes collègues et moi, qui avons vécu les derniers jours en Belgique, avons épuisé, je crois, toutes les sommes de nos émotions possibles et de notre indignation.

Je veux simplement, comme Mr. le Premier Ministre m'en a prié, vous faire le récit résumé, mais complet, objectif et clair, de ces événements....

Je vous ferai le récit objectif des événements, que nous déplorons, sans chercher à atténuer les responsabilités, mais aussi, laissez-moi vous dire, sans charger inutilement les responsables.

Quand on dit que cette trahison - ce mot me brûle les lèvres et me serre la gorge - a été préméditée longuement à l'avance, il faut bien dire que ce n'est pas vrai (Très bien); que tous, depuis le haut jusqu'au bas, nous sommes entrés dans la guerre honnêtement, avec la volonté d'accomplir notre devoir. Mr. Pierlot, le Général Denis, Mr. Vanderpoorten et moi, qui avons vécu cette douloureuse période, nous savons que cette tragédie est née, s'est développée et a abouti en quinze jours. Je vais vous expliquer comment.

Mr. Pierlot et le Général Denis. - C'est la vérité.

Mr. Spaak. - Tout de suite, après les premiers jours de la guerre, notre inquiétude est née. Nous en voudrez-vous de ne pas l'avoir précisée immédiatement ? Il est des idées qui sont si terribles, des conceptions politiques tellement insensées, qu'avant de croire que les plus hautes autorités d'un pays en sont arrivées à se tromper de fond en comble et à perdre non seulement tout sens politique, mais je suis forcé de le dire, TOUT SENS MORAL, qu'avant de concevoir cette possibilité, même quand on commence à avoir des doutes et des hésitations, l'on se dit que c'est une idée qu'il faut écarter, à laquelle on ne peut croire.

C'est seulement petit à petit, au fur et à mesure que les faits se précisent, que certaines paroles sont prononcées, que l'on se trouve placé devant la réalité et que l'on est forcé d'agir.

C'est le mardi (14 mai) qui a suivi la déclaration de guerre, que Mr. le Premier Ministre a été appelé au grand quartier général. Bien que je n'aie pas assisté à cette réunion, je puis dire que c'est ce jour là que notre première inquiétude est née. Nous nous sommes rendus, Mr. le Premier Ministre, le général Denis et moi-même au grand quartier général deux jours plus tard, soit le jeudi 16 mai. IL Y REGNAIT UNE ATMOSPHERE DE DEFAITISME EPOUVANTABLE. Dès ce moment, les hautes autorités qui commandaient l'armée, étaient persuadées qu'il n'y avait plus rien à faire, que non seulement l'armée belge était vaincue, mais AUSSI LES ARMEES ALLIEES. Cette conviction est allée en se précisant de telle façon, que l'idée est née que la guerre se terminerait dans huit ou quinze jours par une capitulation générale et totale. Mais j'anticipe déjà sur les événements, car les choses n'ont pas été exprimées de cette manière au cours de ces premières réunions; ceci est presque une conclusion.

Mr. le Premier Ministre a été effrayé après une conversation qu'il a eue avec le roi et au cours de laquelle la possibilité de faire retrai-
-tor l'armée a été envisagée. Qu'il me soit permis de dire qu'à ce ...

moment l'armée belge devait retraiter non parce qu'elle était en elle-même vaincue, mais parce qu'une percée s'était produite au Sud, que le front français avait été crevé et qu'il y avait nécessité de maintenir le contact sur une ligne défendable. Dès ce moment, le Roi, AVEC UNE PERSPICACITÉ QUI AJOURD'HUI APPARAÎT PRESQUE HORRIBLE, avec pressenti les mouvements militaires qui allaient s'opérer, il était sûr que les colonnes allemandes ne marcheraient pas sur Paris; il prévoyait le mouvement sur la mer et avait le sentiment que non seulement son armée, mais l'armée anglo-française allaient être encerclées.

Monsieur le Premier Ministre a déclaré immédiatement que si une semblable éventualité se réalisait, il n'y avait qu'une chose à faire: Retraiter du Nord au Sud, en aucun cas ne se laisser couper des armées franco-anglaises, garder le contact et même s'il se pouvait, sauver deux ou trois divisions sur l'ensemble de l'armée afin de continuer la lutte de l'autre côté.

Hélas! dès ce moment nous nous sommes rendus compte que nous n'étions pas d'accord au point de vue militaire. Toute la responsabilité n'incombait pas, loin de là, au commandement belge, car le Roi, pendant ces jours, a exécuté scrupuleusement - à mon avis trop scrupuleusement, je vous dis toute ma pensée - les indications qui lui étaient données par le haut commandement français. Il est certain que la réaction de celui-ci a été désespérément lente, qu'il lui a fallu plusieurs jours pour s'apercevoir du danger réel qui menaçait nos armées, et qu'il a laissé trainer son extrême gauche dans le Nord de la Belgique dans de telles conditions qu'il devenait chaque jour et chaque heure plus difficile de la sauver. Nous avons dit au Roi quand il a déclaré qu'il ne faisait que suivre les indications données par le haut commandement:

"Cette attitude passive ne suffit pas. Si vous avez le sentiment que les ordres que l'on vous donne sont insuffisants, vous devez en susciter d'autres et au besoin prendre les initiatives nécessaires pour sauver ce qui est possible de l'armée."

Voilà à peu près les conversations que nous avons eues le mardi 14 et le jeudi 16 mai. Nous avons déjà senti alors apparaître dans l'esprit du Roi, UNE AUTRE IDÉE QUI NOUS ÉPOUVANTAIT. ...

Je disais donc que ce jour-là une autre idée a commencé à nous effleurer. Dans l'hypothèse où l'armée belge pourrait être amenée à capituler - c'est une éventualité que dans les hasards de la guerre, on peut être forcé d'envisager - nous n'avons jamais hésité un instant à dire que le Roi ne pouvait rester au milieu de l'armée. Le Roi devait se battre comme chef de l'armée, jusqu'au dernier moment, mais il avait pour devoir, ainsi que les moyens modernes lui en donnaient la possibilité, de prendre les mesures nécessaires pour échapper au dernier moment, en vue de continuer la lutte. Or, dès ce jeudi 16 une inquiétude est née dans notre esprit à ce sujet. Mon souvenir est très précis et je vais vous indiquer comment, petit à petit, cette idée s'est développée en nous. Le Roi ne nous a pas dit ce jour-là.

"Je ne compte pas vous suivre ni abandonner l'armée"-

Le Roi nous a demandé : - Qu'à fait la Reine de Hollande ?

Nous lui avons répondu que la Reine des Pays-Bas était à Londres au milieu de son Gouvernement et qu'elle venait de faire une déclaration disant qu'elle comptait continuer la lutte. Le Roi dit alors, à notre stupéfaction. - CROYEZ-VOUS QU'ELLE AIT BIEN FAIT ? -

Nous avons répondu qu'il n'y avait pas d'hésitation possible, et que c'était la seule attitude à prendre en semblable situation. La conversation n'a pas été continuée ce jour-là. Vous comprendrez dans quel état nous sommes rentrés à Bruxelles, nous demandant s'il se passait quelque chose pouvant amener un jour une catastrophe.

Les événements se sont précipités. Nous avons quitté Bruxelles

jeudi 16 mai pour Ostende. Vendredi 17 nous avons tenu un Conseil des Ministres où certains Ministres qui, par une véritable intuition, avaient des inquiétudes pareilles aux nôtres, ont posé la question de la retraite de l'armée. Ai-je besoin de vous dire que les 14 Ministres ont été unanimement d'accord pour décider qu'en aucun cas, l'armée belge ne pouvait se laisser couper et que si par malheur une partie de l'armée ou, en envisageant la plus mauvaise hypothèse, l'armée entière était faite prisonnière, le Roi devait dans tous les cas s'en aller. A ce moment, nos inquiétudes étaient telles qu'en sortant du Conseil des Ministres, Mr. Pierlot a écrit au Roi la lettre suivante datée du 17 mai.

Je vais vous la lire toute entière parce que, la relisant ce matin dans le train, nous avons été frappés de voir combien cette lettre par une véritable prescience, prévoyait déjà à ce moment-là ce qui hélas ! est arrivé.

SIRE,

Mes collègues : M. Spaak, le général Denis et moi, nous avons encore songé aux diverses éventualités dont le Roi nous a parlé hier, et au sujet desquelles nous lui avons fait connaître notre sentiment.

D'autre part, au cours du Conseil qui vient d'avoir lieu et sans qu'aucune allusion ait été faite à notre conversation avec le Roi, la question dont il s'agit a été spontanément soulevée par plusieurs ministres. J'ai eu ainsi l'occasion de me rendre compte, d'une manière directe et certaine, de l'opinion du Conseil tout entier.

La préoccupation dominante du Gouvernement est de voir l'armée belge suivre le sort des armées alliées et ne se laisser en aucun cas, séparer d'elles.

Cette question est intimement liée à celle de la sécurité personnelle du Roi. Dès lors les Ministres sont allés jusqu'à se demander quelle conduite devait adopter dans l'intérêt supérieur du pays si aucune force importante de l'armée belge ne pouvait opérer sa retraite de manière à échapper à l'encerclement. LEUR AVIS UNANIME EST QUE LE ROI DOIT A TOUT PRIX SE SOUSTRAIRE A TEMPS AU DANGER D'ETRE FAIT PRISONNIER, quel que soit le cours des événements; et tant que les puissances alliées continueront la lutte, le fait de l'EXISTENCE DE LA BELGIQUE DOIT SAFFIRMER PAR LA CONSERVATION et L'ACTIVITE DES ORGANES ESSENTIELS DE L'ETAT.

Si l'armée belge séparait son sort de celui des alliés, un mouvement d'opinion d'une extrême gravité se dessinerait tant à l'étranger qu'en Belgique. La situation ainsi créée et ce qui s'en suivrait nécessairement, placerait le Roi et le Pays dans une position inacceptable à l'égard de nos alliés. A l'étranger, où le crédit moral de la Belgique et le prestige du Roi sont grands, on prouverait un sentiment de déception profonde. Le traité de paix ne pourrait, dans semblables conditions, que nous être fatal. Enfin, et abstraction faite des considérations qui précèdent, de tels événements et les interprétations qu'ils susciteraient rendraient impossible la reconstitution de la Belgique dans le cadre de ses institutions. CE SERAIT LA FIN DE NOTRE EXISTENCE NATIONALE.

Ce problème n'est pas d'ordre exclusivement militaire. Il ne s'agit point seulement de la conduite des opérations, mais de l'aspect politique de la guerre et de toutes les conséquences des décisions qui seront prises.

Nous nous trouvons là dans le cadre des responsabilités constitutionnelles que portent les ministres du Roi. Ils ont le devoir en une matière aussi importante de parler avec une entière franchise, ainsi que le Roi les y a toujours autorisés.

Je suis intimement persuadé, au surplus, que votre Majesté après avoir envisagé toutes les hypothèses a déjà pris une décision qui concorde avec la conviction que je viens d'exprimer.

Si, contrairement à cet espoir, une divergence de vue existait à ce sujet entre le Roi et le Gouvernement, je crois qu'il serait indispensable que votre Majesté consentit à me recevoir aussitôt que possible.

Je me plais à espérer que le Roi comprendra le sentiment qui inspire la présente démarche.

J'ai l'honneur d'être Sire, de votre Majesté, le très respectueux et très fidèle serviteur.

Ostende, le 17 mai 1940.

Je crois que cette lettre constitue un document historique précieux (très bien!) car elle montre qu'à aucun moment, nous n'avons hésité sur le devoir à remplir, ni sur les conseils à donner. S'il y a eu pour nous dans ces journées terribles, un certain réconfort, c'est que l'unanimité des 14 hommes qui dirigent le pays a toujours été complète et absolue, qu'ils fussent Flamands ou Wallons.

Mr. Janson. - Elle a été absolue, constante et sans aucune réserve. Elle prouve notre admiration et notre confiance envers le chef du Gouvernement qui a toujours été à la hauteur de sa tâche (longs applaudissements).

Mr. Spaak. - Cette lettre a été envoyée le vendredi soir 17 mai. Le samedi 18 mai, la situation à Ostende étant devenue particulièrement difficile et le travail de l'administration étant devenu impossible, le Gouvernement a décidé d'envoyer les services en France, de même qu'un certain nombre de Ministres.

Ce jour-là (18 mai) nous sommes retournés à trois au Quartier Général et, sur la base de cette lettre, - nous l'avons fait quotidiennement et jusqu'à la dernière minute - nous avons repris la discussion. Je ne vous en retracerai pas toutes les péripéties, des jours d'espoir au jour où nous avons cru sentir que tout était fini. Tout ce que je puis dire, c'est que les hommes si différents qui étaient là : le Premier Ministre, le Luxembourgeois, le Flamand de Lierre, le général et le député de Bruxelles ont employé tous les arguments possibles. J'OSE DIRE QUE NOUS AVONS MEME USE DE L'INJURE ET QU'AVANT QUE VOUS NE PRONONCIEZ LES MOTS HORRIBLES DE DESHONNEUR, DE DESERTION ET DE TRAHISON, ILS SONT SORTIS DE NOS LEVRES EN PRESENCE DE CELUI QUI ALLAIT ACCOMPLIR CET ACTE. (applaudissements) Nous avons tout fait. Je crois qu'il n'existe pas un argument qui n'ait été employé et nous l'avons fait ensemble.

J'ai dit que nous avions tout fait ce jour-là (18 mai). Le Roi nous a dit, ce qui nous a donné une lueur d'espoir :

-Je sens la difficulté des décisions à prendre; je sens les responsabilités qui vont peser sur moi, je demande que des Ministres viennent auprès de moi au Quartier général.-

Il a indiqué le Premier Ministre, le Ministre de la Défense Nationale Mr. Vanderpoorten, le Ministre de l'Intérieur et moi-même. J'ai dit que ce jour-là (18 mai) nous avions eu un moment d'espoir. Nous sommes retournés à La Panne pour dire à nos collègues :

-Les décisions sont prises. Nous allons rejoindre le Roi et continuer la mission que vous nous avez confiée. Nous espérons encore réussir.

Le dimanche (19) le lundi (20) le mardi (21) le mercredi (22) le jeudi (23) et le vendredi (24 mai) nous avons vu le Roi. Je ne répèterai pas ce que nous lui avons dit chaque fois; c'était chaque fois la même chose. Mais à un moment donné - je dois vous l'avouer parce que cela se trouve consigné dans un document qui sera publié - nous avons cru que nous avions obtenu gain de cause. Au cours de la discussion le Roi nous a dit:

-Il y a deux choses sur lesquelles nous sommes d'accord: Si mes armées ne sont pas coupées des armées anglaises^(x), je continuerai la lutte. Si les armées belges sont coupées et que j'ai la certitude que les anglais et les français continuent à se battre, je vous suivrai pour continuer la lutte à vos côtés. Mais il y a une chose que vous ne voyez pas - et il disait cela avec une certaine passion - une hypothèse que vous ne voulez pas envisager, c'est que LA GUERRE EST FINIE et que, par conséquent il faut que je sois dans le Pays à ce moment-là.

(x) et françaises



Nous lui avons répondu - c'est un seul de nos arguments que je re-
prends :

- Sire, même si vous aviez raison, et vous avez tort sur toute la ligne; ne comprenez-vous pas que VOUS NE POUVEZ CONCLURE UNE PAIX QUI SAUVE LA BELGIQUE QUE SI VOUS ETES UN ROI LIBRE ? mais comme prisonnier vous êtes perdu. -

Ce jour-là, la déclaration était tellement nette que nous avons fait un mémorandum de notre conversation et l'avons envoyé au Roi. Ceci devait se passer le mardi (21) mais au cours des conversations qui ont suivi le mercredi (22) et le jeudi (23) nous avons senti que le Roi hésitait de nouveau. Nous avons senti qu'à petit à petit le Roi revenait à sa première idée - idée fausse mais honorable - qu'un chef d'armée, quand il est Roi, doit rester au milieu de ses troupes et même suivre leur sort si elles sont faites prisonnières. Je dis que cette idée est fausse, parce que LE ROI N'EST PAS UN GENERAL COMME UN AUTRE. Nous étions forcés de comprendre toutefois que comme militaire, il pouvait avoir un scrupule de conscience. C'est contre cette première idée que nous avions à lutter. Notre stupéfaction et notre terreur ont commencé quand nous avons compris que non seulement le militaire allait accepter de rester au milieu de ses troupes prisonnières, mais que LE ROI ALLAIT ACCEPTER DE JOUER UN RÔLE SOUS L'OCCUPANT. Ce fut l'écrasement final.

Nous avons tout dit, à ce moment-là, mais nous avons eu le sentiment que nous nous heurtions à un roc, que plus aucune parole n'avait de sens ni d'effet. J'essaye de vous expliquer la suite des événements: Je puis me tromper car je dois faire un peu de psychologie mais voici le sentiment que nous avons eu.

Le Roi a un certain nombre d'idées fausses :

- 1) L'armée belge ne peut se battre que sur le sol belge;
- 2) Les alliés français et anglais sont vaincus. LA GUERRE EST FINIE; la paix va être faite et par conséquent - ici je dois employer les mots comme je les sens - IL FAUT CHANGER DE CARTE ET CHERCHER DANS UNE CERTAINE MESURE, L'ACCORD DE CELUI QUI VA ÊTRE LE VAINQUEUR. Je dois dire devant vous, en toute sincérité, que dans ce rôle le Roi a cru ou croit qu'il pourrait aider dans une certaine mesure les populations belges, qu'il empêcherait les déportations et la ruine de la vie économique du Pays.

Comme je vous l'ai dit, ce sont des idées complètement fausses, erronées; je vous les explique. Je vous ai déclaré que je ne veux ni accabler ni justifier. Nous avons senti les raisons que le Roi faisait valoir; nous les avons trouvées folles, sottes, plus : criminelles, parce qu'elles dénotaient chez le Roi un effondrement de certain sens moral qui nous a épouvantés. Voici comment il se manifestait: Le Roi continuait à prétendre que malgré l'appel adressé aux français et aux anglais, il était sans obligation envers eux. Nous lui avons dit :

- Sire, vous auriez pu faire autre chose si le pays vous l'avait permis. Vous auriez pu faire comme le Roi de Danemark un semblant de défense isolée, vous auriez pu jouer la comédie, mais du moment où vous avez permis d'appeler à notre secours, que des milliers de soldats français et anglais sont venus se faire tuer pour la défense de la Belgique, vous êtes lié; si VOUS ABANDONNEZ LEUR CAUSE, VOUS ETES TRAITRE et DESHONORE.

M. Motz - Très bien.

M. Spaak - Non, Mr. Motz ce n'était pas très bien, mais il n'était pas difficile de comprendre cela. Il n'y avait qu'un belge sur 1.000 ou sur 10.000 capable de comprendre le contraire. NOTRE MALHEUR C'EST QUE CE BELGE AIT ETE LE ROI ET UNE OU DEUX PERSONNES QUI L'ENTOURAIENT.

Une voix - Quelles sont-elles ?

M. Spaak - Vous comprendrez que si nous avions les preuves d'une trahison, nous vous les donnerions. Il y aura des responsabilités à établir et quand nous les connaîtrons toutes, si, comme je l'espère nous rentrons dans une Belgique victorieuse, nous réglerons nos comptes avec tous ceux à

qui nous avons quelque chose à reprocher. Pour l'instant, nous ne pouvons faire que des suppositions. Nous avons senti qu'il existait au Quartier Général une atmosphère de défaitisme épouvantable qui a certainement pesé sur l'esprit du Roi.

Nous arrivons ainsi au dernier jour, le vendredi (24 mai). Le mouvement de retraite s'accroît; cette fois ce n'était plus librement, mais sous la pression des armées allemandes. Nous avons appris le vendredi soir que les allemands se trouvaient à Balgerhoek, c'est-à-dire à peu près à hauteur de Maldegem, à 6 Km. de Bruges, où nous tenions nos assises. Dois-je vous dire que nous étions décidés de rester jusqu'au dernier moment, parce que nous comprenions l'importance symbolique qu'avait la présence de ministres belges sur le territoire belge. Nous étions disposés à risquer de partir par n'importe quel moyen. Dès ce moment, nous étions dans la poche, dans une grande place assiégée, mais nous ne pensions pas à partir, estimant que notre devoir était de rester jusqu'à la dernière seconde et surtout de rester jusqu'au dernier moment pour convaincre le Roi.

Quand nous avons appris que les Allemands étaient à 6 Km de Bruges nous avons téléphoné au Grand Quartier Général, qui ne nous donnait pas beaucoup de renseignements spontanément. Il était 10 h. et demie du soir. Le chef d'Etat major nous a dit tranquillement:

- Les nouvelles sont mauvaises; le front a été percé entre Courtrai et Menin; nous faisons notre possible pour colmater la brèche, mais un régiment de chars allemands est prêt à l'action. -

Les Allemands se trouvaient à quelques kilomètres au Nord et à quelques kilomètres au Sud de nous. Nous voulions faire tout notre devoir, mais - je n'hésite pas à le dire et j'espère qu'on trouvera que nous avons bien fait - nous n'entendions pas être faits prisonniers (Très bien et applaudissements) parce que nous sentions que si le malheur que nous prévoyions s'accomplissait et que si des ministres étaient là pour sanctionner, ne fut-ce que tacitement de leur présence l'acte qui allait être posé, il ne s'agissait plus d'un acte militaire, mais d'un acte politique.

Pour dire jusqu'où nous sommes allés, le Premier Ministre a déclaré le lendemain (25 mai) au Roi :

- Sire, si j'étais célibataire, je resterais peut-être à côté de vous par fidélité personnelle, mais JE NE VEUX PAS LEGUER A MES ENFANTS UN NOM QUI SERA DESHONORE PAR LA POLITIQUE DU ROI (longs applaudissements). -

Nous étions décidés à partir. C'était là le moindre souci du Grand Quartier Général. Bien entendu, nous sommes restés à Bruges sans un soldat pour nous protéger, sans un canon, sans un renseignement, sans rien. Toutefois, dans la nuit, nous avons téléphoné en Angleterre où se trouvait M. Gutt, pour lui demander de préparer certains moyens de départ. Nous étions quatre; ce n'était pas beaucoup, mais nous avions avec nous 15 à 20 personnes fidèles, qui avaient accepté de nous suivre et de rester avec nous. Dunkerque était bombardé, Ostende inutilisable. Quant à Nieuport, il ne fallait pas y penser. Tout s'est très bien passé, et nous avons eu de tous les Belges, le voyage le plus aisé.

Dois-je vous dire qu'à certains moments, le Général Denis, Mr. Vanderpoorten et moi, nous nous regardions tristement, nous disant que dans quelques jours ou dans quelques heures, nous serions prisonniers. Nous avons téléphoné au Roi, lui disant :

- Sire, voilà la situation militaire; il faut que vous preniez votre décision maintenant. -

Je passe sur certains détails. Le Roi n'a pas répondu cette nuit là. Nous avons recommencé cet exode qui nous crevait le cœur et nous nous sommes rembarqués à 4 heures du matin, avec notre suite, pour nous mettre à la recherche du Roi. Il n'était pas au Grand Quartier Général, mais dans un château près de Thourout.

C'est là que nous avons eu notre dernière entrevue. Je ne crois pas qu'il faille faire de la littérature, mais quand je dis que cette entrevue a été tragique, je crois employer le qualificatif exact.

On est allé chercher le Roi, et il nous a reçu debout. Il était échevelé, hagard, les yeux pleins de larmes, la mâchoire contractée. Il se tenait



pour ainsi dire au garde à vous devant nous. Le Premier Ministre a pris la parole :

- Sire, le moment est venu pour mes collègues et collaborateurs, de partir. Moi, je reste auprès du Roi jusqu'à la dernière minute, jusqu'au moment où l'armée aura cessé de combattre. Je reste à une condition, c'est que le Roi me promette d'essayer de partir avec moi.-

C'est à ce moment que le Roi nous a dit :

- Ma décision est prise. Je reste au milieu de mon armée et au milieu de mon peuple.-

La conversation a continué, et il faut que je vous donne certains détails parce qu'ils prouvent que nous ne pouvions pas rester. Nous avons déclaré :

- Sire, vous venez de régler votre sort. Quelles sont les instructions que vous nous donnez ?

Et, ne riez pas, je sais que ce que le Roi a répondu est stupide.-
RESTEZ PRES DE MOI, VOUS M'AIDEREZ A GOUVERNER.-

Nous avons répondu :

- Est-ce que le Roi croit qu'Hitler va confier le gouvernement de la Belgique à MM. Spaak, Denis et Van derpoorten, à supposer que ces messieurs veuillent l'accepter ?

Et le Roi, qui évidemment n'a pas réfléchi à toutes les conséquences de ses actes - et c'est le côté tragique de la chose, et ce sera sa punition - s'est mis à réfléchir et a dit :

- Non évidemment, mais vous pourriez rester près de moi comme conseillers privés.

Nous avons rétorqué :

- Est-ce que le Roi ne sent pas qu'il va se constituer un Gouvernement en France, composé de nos collègues et que, si nos collègues ne le constituent pas - vous le voyez, nous avons tout prévu - d'autres le constitueront ! Quelle sera la position du Roi vis à vis de ce Gouvernement ?

Le Roi nous a répondu :

- Si cela arrive, CEUX QUI LE FERONT SERONT CONTRE MOI. -

Nous avons demandé :

- Le Roi compte-t-il gouverner à Bruxelles ?

Il a répondu :

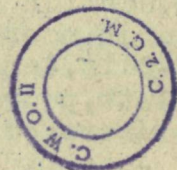
- Oui, JE COMPTE AVOIR DES MINISTRES, je ne suis pas un dictateur.

Messieurs, nous avons compris qu'il était inutile de continuer à discuter, que nous nous trouvions devant un cas de DEFICIENCE PHYSIQUE ET MORALE QUI EST LE RESULTAT DE L'ATMOSPHERE DANS LAQUELLE LE ROI A VECU. Si je puis dire encore quelque chose en sa faveur, ce n'était pas un homme fait pour conduire la guerre. Je ne dirai jamais que c'est un lâche. Je ne vois pas, même dans notre tristesse l'intérêt qu'il y a à piétiner trop. Je dirai simplement que ce n'était pas un général. Tous, au cours de cette guerre, nous avons eu le sentiment qu'il n'avait qu'une seule préoccupation : C'est de ne pas faire tuer d'hommes, ou détruire des villes. De certains côtés, cette préoccupation peut être sympathique, mais quand on lutte contre les allemands, dans les conditions actuelles, et qu'on ne peut supporter la perte d'hommes et la destruction de villes, on ne peut pas gagner la guerre, on ne peut sauver son pays.

Nous nous sommes séparés. Nous avons dit au Roi :

- Nous partons. Nous ne pouvons pas rester auprès de vous.-

ET NOUS LUI AVONS FAIT COMPRENDRE QUE NOUS ETIONS DECIDES A LUTTER CONTRE LUI.-



Nous avons passé en Angleterre et de là en France. Mais ceci n'est plus qu'aventures personnelles sans intérêt. Nous sommes arrivés à Paris où nous avons convoqué nos collègues.

Il faut cependant que je vous indique encore un incident qui s'est produit, et qui est venu concrétiser nos craintes. Le dimanche soir (26 mai) LE ROI A FAIT TELEPHONER PAR ... EN DEMANDANT QU'UN MINISTRE ACCEPTE DE SIGNER DEUX ARRETES EN BLANC L'UN PRONONCANT LA REVOCATION DU GOUVERNEMENT, L'AUTRE PORTANT NOMINATION DE NOUVEAUX MINISTRES. - Ai-je besoin de vous dire que parmi les treize ministres présents, car nous sommes sans nouvelles de notre collègue Delfosse, qui a disparu malheureusement dans cette retraite - PAS UN SEUL N'A CONSENTI A SE PRETER A CETTE MANOEUVRE, étant donné que nous connaissions déjà la politique qui se préparait. Nous avons agi avec précaution et nous avons eu raison. Nous n'avons jamais voulu, de notre côté, créer l'irréparable et nous avons pris cette ligne de conduite de rester toujours "un acte derrière le Roi" afin de ne rien provoquer de grave mais, pour être sûrs de pouvoir répondre comme il le fallait.

Les événements se sont précipités un peu plus rapidement que nous ne l'avions craint. C'est dans la journée de lundi 27 mai que le Roi a offert aux allemands la capitulation de l'armée. Je n'ai rien à dire sur ces événements. A partir de ce moment-là, vous savez ce que nous mêmes savons.

Mon exposé est terminé. Tout ceci est profondément douloureux, horriblement triste. C'est, j'en suis convaincu la plus grande catastrophe de notre histoire. De toutes les solutions qui pouvaient se préparer ou se proposer à notre jugement, c'est la plus mauvaise. IL NE POUVAIT Y EN AVOIR DE PIRE QUE CELLE QUE LE ROI A CHOISIE.

La discussion.

M. Gailly (Charleroi) - L'opinion française attend un acte de notre part. Quel est le sort réservé au Roi des Belges ? Cette assemblée ne va-t-elle pas prononcer sa déchéance ? On ne comprendrait pas que les parlementaires réunis ici ne se prononcent pas à cet égard.

M. Coulonvaux (Dinant) - Je partage entièrement le sentiment de notre collègue. Dans cette réunion toute officieuse au cours de laquelle nous ne pouvons prendre de décision de droit politique, nous devons cependant annoncer notre volonté formelle de régler la situation dans un temps très proche. Quant à moi, je ne voterais pas cette résolution - (celle qui est votée et qui est reprise plus loin) - si elle devait laisser en suspens NOTRE VOLONTE DE REGLER, SELON LE DROIT ET SELON LA MORALE, LE SORT DU ROI DES BELGES. (Très bien et applaudissements sur certains bancs).

M. Delattre (Mons) - Je pense également que la motion qui nous est présentée doit être complétée dans le sens que l'on vient de nous indiquer. A mon avis, elle manque d'énergie.

M. Piérard (Mons) - Le pays attend de nous quelque chose de plus viril que la simple résolution qui nous est soumise.

M. Buset (Thuin) - Le choix si juridique et constitutionnel des termes dont on s'est servi dans la communication officielle à la Radio et ailleurs, laisse subalterner LA POSSIBILITE QU'UN JOUR LE ROI, FAISANT UNE ESPERE D'AMENDE HONORABLE, PUISSE REPRENDRE LE POUVOIR (Protestations). Je n'accepte rien des plaidoyers en faveur du Roi. Je n'admet pas de circonstances atténuantes. Je dis que sa situation lui commandait un devoir bien précis et impératif. IL Y A FAILLI, QU'IL SOIT EXECUTE. (très bien! de certains côtés).

Je propose donc d'insérer dans le texte de notre résolution une phrase disant que les parlementaires belges, réunis à Limoges, demandent la convocation régulière des chambres pour prononcer la déchéance régulière du Roi (Très bien! de certains côtés).

M. Carton de Wiart (Bruxelles) - Je comprends les sentiments qui viennent d'être exprimés. Nous étions si haut, n'est-il pas vrai, dans l'estime du monde. 1914-1918 avait fait de la Belgique le pays de l'honneur. Nous

souffrons horriblement de nous trouver en présence de cette CAPITULATION ODIÉUSE. En dehors de cela, nous ne savons rien de précis, et le Ministre des Affaires étrangères a eu raison de nous dire de ne pas accueillir comme des vérités, certaines conjectures. Y-a-t-il eu, en dehors de CET ACTE INDEFENDABLE DE LA CAPITULATION, des tractations avec l'ennemi et un accord aux termes duquel on jouirait chez nous de je ne sais quelle indépendance relative sous le contrôle et l'autorité de l'ennemi ? Ce serait pire que tout le reste. Devant la certitude actuelle, il n'y a pas autre chose à faire que ce que le Gouvernement a fait. Cette décision a une base très ferme : le Roi est dans l'impossibilité de régner (Article 82 de la Constitution). ON NE REGNE PAS SOUS LA COUPE DE L'ENNEMI et un Roi prisonnier ne peut pas non plus régner.

Les autres questions doivent être réservées et notamment les graves questions auxquelles on a fait allusion et qui auront leur solution lorsque le Parlement sera en mesure de statuer, car aujourd'hui il n'est pas régulièrement constitué.

J'ai été un vieux serviteur de la monarchie; j'en ai eu le culte, mais JE SUIS D'AUTANT PLUS SEVERE POUR CEUX QUI ONT FAILLI AUX DEVOIRS DE LEUR NOBLE TACHE.

M. Camille Huysmans (Anvers) - Le texte qui nous est proposé ne sera pas compris par la grande masse. Nous ne sommes pas tous juristes. Ce que l'on veut, c'est insérer dans le texte une idée compréhensible, à la portée de tout le monde : CELLE DE LA DECHEANCE. Je propose de libeller la phrase ainsi : "Se déclarent entièrement solidaires du Gouvernement qui a proclamé en fait la déchéance de Léopold III, en constatant son impossibilité de régner sous la coupe de l'ennemi".

M. Delavelaye (Bruxelles) - Ch. Janssens (Bruxelles) - se rallient à cette proposition.

M. Philippart (Liège) - Je fais miennes les déclarations de M. Carton de Wiart. Dans l'impatience que l'on manifeste à proclamer la déchéance immédiate du Roi, je vois une certaine faiblesse. QUI POURRAIT CROIRE EN EFFET QU'UN SEUL PARLEMENTAIRE BELGE SONGERAIT A MAINTENIR LE ROI SUR SON TRONE ?

Une voix - Mais il faut le dire !

M. de Dorlodot (Charleroi) - Le Gouvernement porte ^{une} effroyable responsabilité, mais ce n'est pas le moment d'en parler. Je suis prêt à voter le texte proposé, mais je ne veux pas qu'un seul mot dans ce texte puisse sembler indiquer que nous ayons une confiance quelconque dans ce Gouvernement. Il est le seul que nous puissions avoir en ce moment. C'est la raison pour laquelle je dis qu'il n'a pas à être mis en accusation ici. Mais je ne veux pas qu'un texte quelconque implique que je lui accorde la moindre confiance.

M. Godding (Anvers) - Nous sommes tous d'accord pour déclarer que l'assemblée de ce jour n'a pas le pouvoir de prononcer une déchéance, mais je comprends le sentiment de nos collègues et propose d'insérer dans notre résolution la phrase suivante :

"Flétrissant la capitulation dont Léopold III a pris l'initiative, dont il porte la responsabilité devant l'histoire et dont la sanction ne peut être que la déchéance" De cette façon, on la fait entrevoir.

M. Pierlot - Certains ont établi une distinction entre nos actes du passé, et ce que nous avons fait au cours des derniers événements. Je suis prêt à faire cette distinction avec vous, mais dans les limites que vous indiquez. Nous ne sommes pas ici pour discuter la politique de neutralité jusqu'à l'invasion, nous n'avons pas été tous d'accord à ce sujet. Vous l'avez discutée. Nous avons suivi la politique qui a été approuvée par les Chambres. J'appelle de tous mes vœux le moment où nous aurons le loisir de reprendre toutes ces questions du point de vue historique.

Mais il est un point sur lequel nous devons être d'accord; c'est l'entrée en guerre de la Belgique. Il a toujours été entendu par les Chambres, au complet, que ce jour là nous marcherions à fond dans la guerre, aux côtés des Alliés, sans hésiter, et que nous resterions aux côtés de nos garants jusqu'à la victoire. Là-dessus, nous sommes d'accord (applaudissements). Cette politique là, nous l'avons défendue. Nous avons tout fait



pour la faire prévaloir au cours de la longue lutte que vous a narrée M. Spaak.

Au lendemain du tragique événement, nous avons déclaré : le Roi a agi contrairement à l'avis unanime de son gouvernement. C'EST LA PREMIERE FOIS DANS NOTRE HISTOIRE QUE L'ON VOIT UN GOUVERNEMENT DESAVOUER PUBLIQUEMENT LE SOUVERAIN, alors que sa mission est de couvrir la Couronne.

Au cours de la scène terrible vécue samedi dernier (25 mai) au château de Wynendale, j'ai dit au Roi :

- Sire, nous avons toujours scrupuleusement respecté nos obligations qui sont de couvrir la Couronne. Mais, dans ce cas, ce devoir n'existe plus. Nous ne pourrions prendre une pareille responsabilité et ce, pour deux raisons : la première, c'est que le Roi agit contrairement à l'avis de tous ses ministres et qu'il faut que, dans une matière aussi grave, on porte les responsabilités que l'on a méritées. La seconde, c'est que quel que soit notre désir de jouer le jeu constitutionnel et normal aussi longtemps que nous le pourrons, AUCUN D'ENTRE NOUS NE VOUDRAIT LAISSER A SES ENFANTS UN NOM AUQUEL CE SOUVENIR POURRAIT ETRE ATTACHE.

Le Roi nous a répondu AVEC UNE SORTE DE DETACHEMENT :

- Vous avez une conviction: ce n'est pas la mienne. Vous la suivrez, vous ferez ce qu'elle vous dictera.-

A peine rentrés ici, nous nous sommes demandé : Qu'allons-nous faire? démissionner, puisque le Roi nous a nommés et que nous ne sommes plus le gouvernement du Roi? Ou bien allons-nous rester au pouvoir disant que nous sommes le gouvernement légitime, puisque nous avons été régulièrement nommés et que nous serions révoqués demain dans des conditions irrégulières?

Le chef de l'Etat n'étant plus libre, ses fonctions devront - à toute évidence - je reprends les termes de la déclaration à la Radio - s'exercer sous le contrôle de l'étranger. Nous avons dit que, faisant ce qu'il a fait, le Roi a rompu - je cite textuellement - "Les liens qui l'unissaient à son peuple", qu'il a fait un acte nul dont la Constitution ne reconnaît pas la validité. Nous avons dit qu'il était dans l'impossibilité de régner et d'exercer la fonction royale. Nous n'avons pas délié, quoi qu'on en ait dit, les fonctionnaires du serment de fidélité, car il n'appartient pas au gouvernement de poser cet acte, mais nous avons dit que le devoir d'obéissance, qui s'attache à ce serment, ne lie plus les fonctionnaires et officiers, car il n'y a pas de devoir d'obéissance envers celui qui n'est plus en mesure de commander. Il n'y a jamais eu de situation plus nette.

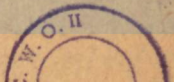
Prononcer la déchéance du Roi? Personne ne dira que l'on peut la prononcer ici; il faudra peut-être même réunir une Constituante, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que ni une assemblée officieuse si importante soit-elle, ni le Gouvernement, ne peuvent modifier une disposition constitutionnelle quelconque.

Vous proposez d'ajouter à la résolution, en vue de donner satisfaction à la conscience publique, que les Chambres seront bientôt réunies pour prononcer la déchéance du Roi. Je vous mets en garde et je vais vous dire pourquoi. Lorsque vous vous retrouverez au Palais de la Nation, comme je l'espère, en une assemblée régulière de la Chambre et du Sénat, croyez-vous que cette assemblée admettra que vous ayez préjugé de son vote et de la question qui lui sera soumise?

Le Gouvernement ne peut se rallier à une motion, qui, se référant à une déclaration du gouvernement, dirait que celui-ci a prononcé en fait la déchéance du Roi. Il n'a rien fait de pareil. D'ailleurs, la déchéance n'est pas un fait; c'est une décision d'une portée juridique incontestable. Je ne me livre ici à aucune plaidoirie, mais je vous demande de respecter scrupuleusement ce que les circonstances nous permettent d'observer encore des règles constitutionnelles normales.

M. Spaak suggère de modifier le paragraphe I de la résolution en disant "Impossibilité juridique et surtout morale".

M. Van Cauwelaert, président - La passion avec laquelle certains membres s'expriment démontre l'angoisse morale dans laquelle ils se trouvent. Elle est parfaitement compréhensible. Elle nous est commune à tous. Nous dirons, dans les termes les plus explicites, que nous sommes d'accord, non seulement sur les déclarations faites par le Gouvernement constatant l'impossibilité de Léopold III de régner, ce qui est la chose essentielle, mais sur cette déclaration toute entière.



RESOLUTION .

Les sénateurs et représentants belges résidant en France, exprimant à l'unanimité leurs sentiments

FLETRISSENT LA CAPITULATION DONT LÉOPOLD III A PRIS L'INITIATIVE ET DONT IL PORTE LA RESPONSABILITE DEVANT L'HISTOIRE ;

s'inclinent avec respect devant ceux qui sont déjà tombés pour la défense de notre indépendance et rendent hommage à notre armée qui a subi un sort immérité.

affirment leur confiance dans notre jeunesse qui, à brève échéance, fera réapparaître nos couleurs sur la ligne de feu;

SE DECLARENT SOLIDAIRES DU GOUVERNEMENT QUI A CONSTATE L'IMPOSSIBILITE JURIDIQUE ET MORALE POUR LÉOPOLD III DE REGER;

adressent à leurs compatriotes de la Belgique occupée par l'ennemi l'expression de leur fraternelle et ardente sympathie, sûrs qu'ils sont de leur indéfectible patriotisme;

attestent leur ferme résolution de consacrer toutes les forces du pays et de sa colonie à la poursuite de la lutte contre l'envahisseur, jusqu'à la libération du sol de la Patrie, aux côtés des puissances qui ont répondu sur l'heure à l'appel de la Belgique attaquée;

expriment leur profonde gratitude à la France et à la Grande Bretagne qui ont accueilli fraternellement à leur foyer les réfugiés;

et affirment leur inébranlable confiance dans la victoire du Droit et de l'Honneur.

----- COMMENTAIRES -----

La capitulation de l'armée n'est pas discutée ici. C'est une affaire que nous laissons à l'appréciation de la Cour Martiale qui sera saisie des dossiers d'accusation contre les chefs malheureux, incapables ou traîtres.

D'ailleurs, à Limoges, le Gouvernement n'a examiné que l'aspect politique du problème. La thèse qu'il a adoptée à l'époque, et qui est celle de tout homme au jugement net et à la conscience droite, est que le roi devait s'en aller avec le Gouvernement pour cristalliser autour de sa personne l'esprit de résistance à l'envahisseur. Ce devoir élémentaire, tous les chefs des Etats envahis l'ont compris sans peine: Norvège, Hollande, Tchécoslovaquie, Pologne, Albanie, Luxembourg. Le Négus lui-même n'a pas hésité.

Dès qu'il eut rallié Londres le "gouvernement belge" essaya par tous les moyens d'opérer un revirement. Alors qu'il avait à bon droit, stigmatisé la conduite du roi, il en est venu à faire de lui le "Symbole de la résistance du peuple belge" (Le flamboyant Devleeschouwer dans son allocution du 10 mai 1943).

C'est une honte et un scandale, c'est un soufflet et un crachat à la face du peuple wallon que de comparer sa résistance opiniâtre et dange-reuse à la lâche passivité du triste sire qui file le parfait amour pendant que 70.000 prisonniers wallons souffrent et meurent dans les camps allemands.

Joli "Symbole de résistance" que ce polichinelle! Comment s'est-elle manifestée, cette résistance royale ?

1° - Au lendemain de la capitulation, tous les efforts du roi tendent à organiser un gouvernement Quiesling. L'aide ne lui est pas ménagée par son entourage flémyo-financier: Comte Lippens, Teirlinck et Frédéricq en tête, et sous la direction du rexiste de Grûne, de l'hitlérien De Man, de la clique fasciste des généraux à la Keyaerts. Les démarches n'échou-ent que faute de collaborateurs wallons et sur les vives instances d'un

ardent défenseur de la monarchie, le vicomte Terlinden, grand pensionnaire du fascisme.

2° - C'est en pleine connaissance de cause et sans hésitation que le roi donne le 28 mai 1940 son mot d'ordre: "La Belgique doit se remettre immédiatement au travail";

Pour qui ? Le conseil a porté ses fruits dans de nombreux milieux. Les derniers et les plus vénéneux de ces fruits sont le travail forcé et la déportation.

3° - Le captif honoraire sinon honorable entreprend plusieurs voyages dont l'un au moins à Berchtesgaden. Quel en a été le but ?

4° - Le digne captif adresse en 1942 un télégramme de félicitations à Hitler à l'occasion de son anniversaire. Cette manifestation toute spéciale de l'esprit de résistance doit avoir été particulièrement goûtée par les 70.000 prisonniers wallons et par les familles des otages fusillés.

5° - Von Falkenhausen déclare qu'il n'a pas de meilleur conseiller que Léopold III. Nouveau et magnifique symbole de résistance que ce chef d'Etat qui donne des conseils au bourreau de son peuple!

6° - Malgré la déclaration de guerre de la Belgique à l'Italie, la cour a tenu à maintenir ses relations officielles très cordiales avec la cour et le gouvernement italiens.

Où est le temps où la reine Elisabeth proclamait "Un rideau de fer est tombé entre ma famille et moi". (Déclaration à Pierre Loti en 1915)

On a les amis qu'on mérite. Quels sont les défenseurs du roi félon?

- a) Le Boche, qui a demandé aux Secrétaires Généraux de soutenir plus efficacement la cause royale.
- b) La presse embochée des Degrelle, Colin, De Becker. Le Soir du 28 mai 1943 vante la sagesse de "Celui qui n'a pas fui et a su rester parmi son peuple".
- c) Les flamingants, leaders des groupes qui ont fourni à l'ennemi les légions flamandes et une quantité formidable de main d'oeuvre.
- d) La clique des profiteurs du régime, c'est-à-dire la grosse finance et la grosse industrie, où brillent les Comte Lippens, baron de Launois, etc.
- e) Les clowns du cirque belge de Londres qui, après avoir traîné Léopold III dans la boue pour s'être remis aux mains de l'ennemi, se sont jetés à plat ventre devant le Boche pour obtenir l'autorisation de rentrer, eux aussi, et n'ont gagné Londres que devant le refus méprisant de l'envahisseur.
- f) De trop nombreux officiers et sous-officiers de carrière qui parquent en temps de paix et se défilent en temps de guerre, pour finir par se camoufler en supporteurs de la Croix-Rouge ou du Secours d'Hiver.

Ainsi, d'Elias à Pierlot, il est particulièrement frappant de rencontrer sur le même terrain, des hommes si différents, si opposés. Cette collusion ne paraît-elle pas au lecteur profondément suspecte et alarmante.